

Oui à une prise en charge éducative dans les établissements ! Non à une politique généralisée et uniforme !

Résolution de l'AD SPV du 28 mai 2015, relative aux éducatrices et éducateurs dans les écoles

Considérant, notamment:

- le mandat délivré par l'Assemblée des délégués SPV de 2014 ;
- le rapport du groupe de travail SPV « Educateurs dans les écoles » ;
- la synthèse de ce rapport ;
- les difficultés de gestion de l'enveloppe en raison des nombreux projets à conduire dans l'école vaudoise ;

1. L'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy se positionne pour l'introduction d'éducatrices/éducateurs ou de mesures socio-éducatives dans les écoles en tenant compte des besoins spécifiques de chaque établissement.

2. De plus, l'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy, demande au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et plus particulièrement à la DGEO, au SESAF et au SPJ :

- D'inscrire l'engagement d'éducatrices/éducateurs dans un établissement scolaire dans un projet éducatif d'établissement. Ce dernier doit être construit et validé par l'équipe enseignante.
- De clarifier le statut des éducatrices/éducateurs.
- De ne pas utiliser l'enveloppe pédagogique pour des mesures éducatives quelles qu'elles soient. Le financement doit provenir d'une autre source.
- De publier le rapport du groupe de travail interservices DFJC qui a traité de la même thématique.
- De créer un groupe de référence cantonal permanent composé de différents partenaires, dont la SPV, afin d'accompagner, évaluer et analyser les projets éducatifs au sein des établissements scolaires.